

EXTRAIT PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DES MEMBRES DU CAUCUS DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE TENUE LE 23 OCTOBRE 2014, À 13 h 30, DANS LES LOCAUX DE LA CRÉ DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-MAURICE MATTE, PRÉSIDENT.

---

Résolution 059-14-CA : Révision des programmes gouvernementaux, avenir des CRÉ et gouvernance – Maintien d'une instance de concertation et de développement en Abitibi-Témiscamingue

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue convient que dans le contexte actuel, tous sont appelés à contribuer à l'effort collectif visant le redressement des finances publiques québécoises;

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale a, à maintes reprises, avisé le gouvernement du Québec de son ouverture à collaborer aux réflexions qu'il souhaitait entreprendre au sujet de la gouvernance locale et régionale;

CONSIDÉRANT l'intention du gouvernement du Québec d'établir un nouveau modèle de gouvernance régionale dans lequel les CRÉ risquent d'être abolies;

CONSIDÉRANT que les CRÉ sont des instances de concertation et de mobilisation en faveur du développement régional;

CONSIDÉRANT que les CRÉ sont des courroies de transmission des préoccupations des milieux qu'elles représentent auprès du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que les CRÉ sont constituées d'élus municipaux et de membres de la société civile et qu'elles travaillent en collaboration au bien-être des populations de leur région respective;

- CONSIDÉRANT l'importance de maintenir au profit de l'Abitibi-Témiscamingue un budget dédié aux projets ayant un caractère régional permettant d'agir comme levier pour la réalisation d'initiatives concertées dans des champs d'intervention tant sociaux qu'économiques;
- CONSIDÉRANT qu'en Abitibi-Témiscamingue, une structure de concertation régionale est à l'œuvre depuis maintenant 50 ans pour défendre les intérêts de la population auprès du gouvernement du Québec et pour travailler à la réalisation de projets jugés nécessaires et pertinents pour la collectivité;
- CONSIDÉRANT que l'abolition d'un palier régional de développement et de concertation causerait un tort considérable à l'Abitibi-Témiscamingue, sapant du coup des décennies de coopération;
- CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de miser sur l'expertise qui existe au sein de la Conférence régionale, tant du côté du personnel que des tables de travail;
- CONSIDÉRANT l'importance d'une juste répartition des ressources et des sommes engagées sur l'ensemble du territoire;

IL EST PROPOSÉ et unanimement résolu, de faire savoir au gouvernement du Québec l'importance de préserver une instance de concertation et de développement régional en Abitibi-Témiscamingue ainsi que les budgets nécessaires à son fonctionnement.

Copie conforme certifiée  
Le 20 novembre 2014

(signé) Jean-Maurice Matte  
Président

(signé) Stéphanie Bédard  
Secrétaire